

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le treize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, BIGARRE Marie-Josèphe, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, LECONTE Nathalie, DEFRES Jeremie, LEBLOND Patricia, DELANGE Guy, LECLERC Laure, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : LEGRAND Céline.

Absent : RUEL Denis.

Secrétaire de séance : DELANGE Guy.

Aucune observation ni réserve n'est faite concernant le procès-verbal de la dernière réunion, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Contrat de maintenance des radars pédagogiques :

M. le Maire informe qu'à la suite de l'achat des radars pédagogiques, la société IMS Services propose un contrat de maintenance pour un montant de 800€ HT, gratuite la première année, puis reconduit ou résiliable chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de maintenance proposé par IMS Services, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Remplacement conduit de fumée au 20 bis rue de l'église :

M. le Maire présente l'état du conduit de cheminée du chauffage à bois, du logement au 20 bis rue de l'église, deux devis sont présentés :

- Franck REQUIER : 3 012€ HT (conduit en diamètre 139)
- Gilles RUEL : 3 443€ HT (conduit en diamètre 230)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Gilles RUEL pour un montant de 3 443€ HT compte tenu du diamètre plus important du conduit, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération, cette dépense sera imputée au compte 61522 du BP 2015.

Informations et questions diverses :

- Prêt de la salle pour l'ASPAVAL en mars prochain.
- Travaux aux noires terres.
- Accessibilité des bâtiments de la mairie et la salle.
- Arrêt des cloches : non à l'unanimité.
- Achat panneau parking.
- Bulletin municipal.
- Ordures ménagères – containers.
- Schéma départemental de coopération intercommunal.

Ainsi délibéré, le 13 octobre 2015 et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Gérard PARENT

